

L'ECONOMIE TUNISIENNE

EN 1953

De tout temps, l'homme a été amené, par une sorte de réflexe naturel, à condenser les résultats que lui offre son observation. Besoin de synthétiser chez les mathématiciens, besoin de simplifier chez le commun des mortels, dans tous les cas, cela procède d'une tendance commune à réduire à quelques éléments essentiels les données complexes de la vie. Il est évidemment commode, et souvent nécessaire, d'adopter des normes et de ne procéder à un jugement d'appréciation que par rapport à ces normes.

Pour les hommes de sciences, la recherche de ces normes obéit à un souci d'objectivité ; l'économiste est bien guidé par ce souci lorsqu'il tente d'établir, pour représenter l'importance ou l'évolution d'une masse de faits, un chiffre qui résume et synthétise tous les autres. Les indices, est-il besoin de le souligner, répondent à ce but.

Nul ne songerait, dès lors, à s'étonner de voir la situation d'un pays exprimée en quelques chiffres seulement.

Pour la Tunisie, ainsi que nous allons le montrer, 8 indices suffisent pour refléter assez fidèlement l'activité économique et sociale.

Ce faisceau de repères annuels comporte les vecteurs suivants :

- l'indice de la production agricole
- l'indice de la production industrielle
- l'indice du commerce extérieur
- l'indice du tonnage kilométrique des transports ferroviaires
- l'indice des prix de gros
- l'indice des disponibilités monétaires
- l'indice du pouvoir d'achat de salaire minimum
- et enfin le chiffre des investissements privés.

On pourrait être surpris, dans cet énoncé de ne pas trouver de statistique sur le Budget de l'Etat. Certes le Budget peut exercer une action multiple sur l'ensemble de l'économie, mais du fait de sa contexture particulière en Tunisie (que nous avons dégagée à cette même place), il n'a pas de signification intrinsèque.

La masse des recettes et celle des dépenses publiques donnent une idée trop générale du prélèvement ou de la redistribution qu'elles exercent ; seul un examen détaillé permettrait de tirer, dans ce domaine, des conclusions valables.

INDICES ECONOMIQUES

(Base 100 en 1949)

	1949	1950	1951	1952	1953
Production agricole	100	63	47	81	81
Production minière	100	109	127	152	132
Commerce extérieur (Volume)					
— Import	100	108	93	107	109
— Export	100	147	106	110	100
Couverture des Imports par les Exports (en %)	64	77	59	62	65
Tonnage kilométrique (C. F. T. + S. G.)	100	95	110	107	100
Prix de gros	100	102	119	126	127
Pouvoir d'achat apparent du manœuvre	100	104	101	100	97
Disponibilités monétaires ..	100	134	141	166	175
Investissements privés (en Frs 1953)	6,8	7,0	5,2	6,4	9,1

Des indices à la prévision. — Le but ultime de la science est d'expliquer. Mais on explique afin de prévoir et, au besoin afin de pourvoir.

On peut aussi passer, par vocation naturelle du domaine de la science à celui de l'art, puis de la prévision à l'action. Notre faisceau d'indices, mis au point et rodé au contact des réalités, nous y prépare mais ne nous y invite pas encore. On doit, en matière de prévision économique, agir prudemment, éviter les conclusions hâtives et d'autant plus dangereuses qu'elles paraissent évidentes. Nous devons nous entourer d'un maximum de précautions que les premiers promoteurs écartaient autrefois.

Que peut-on tirer des résultats de 1953 ? Il nous sera donné de revenir plus en détail, sur les divers éléments de la situation économique : on peut cependant dès maintenant, dégager certaines tendances générales.

— amenuisement de la production générale, et partant, du revenu national ;

— légère contraction du volume du commerce extérieur amorçant un très léger assainissement (amélioration de la balance commerciale) ;

— stabilisation des prix de gros et hausse très légère du coût de la vie depuis 1952 — plus marquée depuis 1951.

L'Economie Tunisienne a donc piétiné en 1953 sans que l'on puisse pour autant conclure d'une manière trop pessimiste. Divers secteurs disposent d'une santé suffisante, notamment le secteur monétaire : on sait en effet que la monnaie française s'est consolidée, entraînant dans cette reprise la situation particulière de divers pays de la zone franc.

LES PRODUCTIONS

La schématisation de la production de la Tunisie sous forme des deux séries ci-dessous tient compte d'une différence organique qui existe entre les produits agricoles et les produits miniers.

La base 100 en 1948-1952 a été choisie afin d'éviter une comparaison des données annuelles récentes avec celles concernant 1949, que l'on peut considérer comme exceptionnellement favorable pour l'ensemble de la production agricole. Par contre, la période 1948-1952, offre l'avantage de refléter une situation vraiment moyenne, susceptible de servir désormais comme base de référence.

INDICES DE LA PRODUCTION

(Base 100 en 1948-1952)

	Moyenne 1948-52	1949	1950	1951	1952	1953
Production agricole	100	148	94	70	120	120
Production minière	100	82	90	104	125	109
Ensemble	100	135	93	77	121	118

Les produits agricoles sont, tout d'abord, destinés à la consommation locale dont on sait qu'elle croît par le double jeu de l'augmentation de la population et de l'amélioration des niveaux de vie ; seule des excédents variables sont destinés à l'exportation et les problèmes que pose leur écoulement sont déjà bien connus.

Par contre, en ce qui concerne les produits minéraux, les volumes traités sur place (et à plus forte raison l'absorption locale) ne représentent qu'une assez faible proportion des quantités extraites. La santé de l'industrie minière dépend donc, dans une large mesure, des conditions du marché.

La production tunisienne évolue, plus particulièrement dans le secteur agricole, en « dents de scie ». Il est préférable, pour juger de l'évolution de la situation économique de se référer à des moyennes quinquennales qui régularisent dans une certaine mesure les variations annuelles du volume de la production.

LES PRINCIPALES PRODUCTIONS

(Moyennes quinquennales)

	1935-1939	1948-1952	Année 1953
Blé dur (1.000 T.)	238	286	380
Blé tendre (1.000 T.)	169	156	200
Orge (1.000 T.)	197	220	180
Huile (1.000 T.)	45	58	80
Vin (1.000 Hl.)	1.580	741	610
Alfa (1.000 T.)	102	138	66
Phosphates (1.000 T.)	1.684	1.755	1.719
Minerai de fer (1.000 T.)	752	813	1.057
Minerai de plomb (1.000 T.)	21,3	29,3	37,9
Plomb doux (1.000 T.)	23,5	22,9	27,3
Ciment (1.000 T.)	54,6	178,6	226,7

Parmi les produits agricoles, citons notamment l'huile d'olive en progrès régulier, et les céréales dont le marché mérite une mention spéciale.

Pour maintenir les résultats atteints dans la période d'avant-guerre, la Tunisie a dû non seulement restaurer les conditions de production antérieures mais trouver les moyens d'une augmentation progressive des rendements de ses cultures céréalières.

Il n'est donc pas surprenant de voir l'Agriculture occuper une place prioritaire dans le premier et le deuxième plan quadriennal financé par la France.

Les moyens mis en œuvre ont consisté notamment :

- dans le développement de la motoculture : parc de tracteurs porté de 120.000 CV à 200.000 CV
- amélioration des façons culturales
- sélection des semences
- accroissement des rendements par assainissement des terres (20.000 hectares pour le deuxième plan quadriennal)
- accroissement des surfaces cultivables par l'amélioration de la situation foncière des terres.

Les résultats enregistrés sont encourageants, surtout étant donné les difficultés rencontrées, notamment dans le domaine du régime foncier.

En ce qui concerne le blé, et pour la seule région du Nord nous constatons aujourd'hui, un accroissement de surface et de production par rapport à 1946-1951 de l'ordre de :

Pour 1949-1953	Surface	Production
Blé tendre	+ 14.000 ha.	+ 335.000 Qx.
B é dur	+ 86.000 ha.	+ 980.000 Qx.

Cette politique céréalière n'était pas cependant complète, et l'augmentation de la production a posé dès le démarrage du deuxième plan quadriennal le problème délicat de l'écoulement des excédents.

Dans cette période de démarrage où les prix de revient restaient grevés de charges d'amortissement il eût été dangereux de laisser la Tunisie abandonnée au marché mondial.

Pendant une période plus ou moins longue nécessaire à l'alignement sur les prix mondiaux, seul le marché de l'Union Française pouvait, dans de bonnes conditions, absorber les excédents.

Aussi la France vient-elle de décider la création du marché commun des productions céréalières tunisiennes et métropolitaines.

Pour une période allant du 1^{er} août 1954 au 31 juillet 1958 le marché commun prendra en charge les excédents des trois céréales les plus importantes ; blé dur, blé tendre, orge.

La Tunisie est ainsi assurée d'un écoulement à un prix rentable, les écarts avec le prix mondial étant couverts par le marché commun.

En ce qui concerne les produits miniers, quelques remarques paraissent indispensables.

Si pour le fer la demande mondiale n'a pas été modifiée au point de bouleverser les données du marché et, partant, la situation des gisements tunisiens (dont les minerais sont particulièrement riches et appréciés) il est loin d'en être de même des carrières de phosphate et des mines de plomb et de zinc.

En ce qui concerne ces dernières, la baisse des cours mondiaux a entraîné un licenciement important de la main-d'œuvre (1) et cette situation défavorable a obligé la plupart des entreprises à concentrer leur effort en personnel sur l'extraction et à abandonner les recherches et les études d'amélioration et d'enrichissement.

Pour ce qui est des phosphates (de teneur assez faible si on les compare aux minerais marocains), la situation conduit à un pessimisme ; du fait de la concurrence, la vente n'est permise que grâce au comptoir Nord Africain du Phosphate dont la pérennité est une condition absolue de survie pour les phosphates tunisiens et algériens.

La question de l'écoulement des minerais n'est qu'un problème de qualité : le placement des catégories de teneur supérieure étant plus facile malgré un prix de vente plus élevé. Il s'agit donc d'améliorer les autres catégories par un enrichissement sur place ou par la transformation en engrais. Un certain malaise a été enregistré dans ce domaine, du fait des difficultés rencontrées dans la mise en route des installations de la S.I.A.P.E. (Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais, Filiale de la Compagnie de Gafsa). Des mesures

(1) Le personnel employé dans les exploitations minières est passé de 14.052 au 31-12-1951 à 12.731 au 31-12-1953.

énergiques, allant jusqu'à la réduction du capital, ont permis de redresser la situation.

La production de Ciment qui est passée de 208.000 tonnes à 227 mille tonnes en 1953 est suffisante pour couvrir les besoins locaux et le surplus que jetterait sur le marché la 2^e Cimenterie devrait trouver son écoulement à l'Etranger où sévit une vive concurrence italienne, yougoslave et allemande rendue plus aiguë par des tarifs douaniers défavorables aux produits tunisiens.

Pour ce qui est de la pêche, on enregistre une légère augmentation des quantités débarquées (en tonnes) :

Désignation	1952	1953
Pêche côtière	3.342	3.370
Pêche au chalut	2.892	2.711
Thonnaire	772	1.013
Pêche au feu	3.292	3.409
Eponges	115,0	131,2

LES COMMUNICATIONS

Traduisant d'une manière significative l'évolution de la situation générale, le fonctionnement du réseau de communication accuse une légère régression en 1953 :

	Tonnes kilométriques (en millions)		Wagons chargés (en milliers)	
	C. F. T.	Sfax-Gafsa	C. F. T.	Sfax-Gafsa
1951	381,0	525,0	259,0	236,0
1952	406,7	412,4	252,1	180,8
1953	382,8	366,0	246,0	163,2

L'accroissement du parc automobile qui s'est poursuivi en 1953 doit être examiné à la lumière de la vétusté de certaines de ces unités dont l'âge est maintenant assez avancé et dont le remplacement s'effectue progressivement :

	au 31-12-1950	au 31-12-1952	au 31-12-1953
Voiture de tourisme	16.830	24.310	27.798
Motocyclettes	4.241	5.595	6.184
Voitures commerciales	561	1.203	1.814
Autocars	523	611	642
Camions et camionnettes	8.507	10.190	10.572
Autres	1.440	2.249	2.085

La régression des transports est particulièrement sensible dans le domaine de la navigation maritime qui, assurant en définitive la respiration de l'économie du pays, en traduit fidèlement les variations :

Ports	Navires entrés (en 1.000 tonnes de jauge nette)	Marchandises (1.000 tonnes)	
		Débarquées	Embarquées
TUNIS-GOULETTE :			
1951	2.086	722	1.252
1952	2.457	770	1.504
1953	2.534	677	1.495
SFAX :			
1951	1.228	202	2.193
1952	1.076	166	1.725
1953	980	158	1.520
ENSEMBLE DES PORTS : (y compris Bizerte et Sousse)			
1951	3.985	1.060	3.771
1952	4.311	998	3.517
1953	4.283	884	3.322

Seul, le trafic aérien marque une augmentation tout au moins en ce qui concerne le mouvement des passagers, encore faut-il noter que cette amélioration s'est faite au détriment des transports par la voie maritime comme le montrent les tableaux suivants :

	Nombre d'avions Départ + Arrivées	Passagers	
		Départ	Arrivée
1951	5.043	40.902	38.922
1952	4.623	44.830	41.474
1953	4.109	47.808	46.073

Dans la concurrence air-mer, on note depuis trois ans la permanence de la proportion suivante : deux passagers en avion pour trois en bateau.

	1938	1950	1951	1952	1953
Voie maritime	156.000	105.000	125.000	130.000	123.000
Voie aérienne en pourcentage de la voie maritime.	7 %	66 %	64 %	66 %	72 %

LE COMMERCE EXTERIEUR

L'évolution des échanges extérieurs de la Tunisie a déjà fait l'objet d'une étude particulière (2) à laquelle ont été consacrés des

(2) Voir le *Bulletin Economique et Social de la Tunisie*, de mars 1954 (n° 86).

développements importants. Aussi bien, peut-on se borner à sculigner ici, que le commerce en 1953 s'est traduit par une contraction du volume des transactions tant à l'importation qu'à l'exportation. Quant à la balance globale des échanges elle fait apparaître une légère amélioration du pourcentage de couverture.

COMMERCE EXTERIEUR

(en millions de frs)

Années	Import.	Export.	Déficit	% cov. des Imp. par Exp.	Prix moyens de la Tonne		Rapport P. M. I. et P. M. E.
					Importée (francs)	Exportée (francs)	
1948	34.194	12.690	21.504	37 %			
1949	42.368	27.396	14.972	65 %	51.000	7.816	6,5
1950	51.533	39.553	11.980	77 %	63.993	12.018	5,3
1951	63.819	37.536	26.283	59 %	67.743	9.813	6,9
1952	64.879	40.060	24.819	62 %	69.512	11.024	6,3
1953	60.121	38.840	21.281	65 %	72.982	11.770	6,2

Pour apprécier le degré d'activité des transactions commerciales de la Tunisie avec les autres pays, on a utilisé jusqu'ici la valeur et le tonnage des importations et des exportations.

Bien que très intéressants, ces renseignements ne représentent pas d'une manière satisfaisante les fluctuations des échanges avec l'étranger.

La valeur totale est évidemment importante puisqu'elle fournit pour une période déterminée la balance commerciale, élément fondamental de la balance des comptes. Mais pendant une crise ou lorsque les prix subissent des changements très importants il est bien évident que la variation de la valeur des échanges ne traduit plus exactement l'évolution réelle de l'activité commerciale. Le franc de 1953 n'a plus la même capacité d'achat que le franc de 1949.

Quant au tonnage, sa connaissance est essentielle pour suivre le trafic des ports et le mouvement de la navigation, aux entrées et aux sorties, surtout dans la période d'après-guerre où une reprise se manifeste progressivement par suite de la reconstruction des installations. Mais le mouvement des marchandises « pondéreuses » (matériaux, minerais, bois, etc...) masque souvent celui des produits présentant une grande valeur sous un faible poids. Aussi la seule considération des poids peut-elle conduire souvent à des conclusions erronées.

En conséquence, on a été amené à établir des indices dits « du volume » du commerce extérieur. La méthode consiste à calculer la valeur des importations et des exportations d'une année donnée en appliquant aux quantités échangées non pas les prix unitaires

effectivement pratiqués mais les prix unitaires d'une année de base convenablement choisie.

La totalisation des valeurs fictives ainsi obtenues, comparée à la valeur totale réelle de l'année de base, permet d'apprécier les variations survenues dans le commerce, l'influence des changements de prix étant éliminée.

INDICES DU VOLUME DU COMMERCE EXTERIEUR

(Base 100 en 1949)

1. — Par groupe d'utilisation

Années	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS		
	Energie	Matières premières	Biens d'Equi-pement	Produits consommation	Tous produits	Matières premières et demi-produits	Produits de consommation	Tous produits
1938 ..	74	53	72	108	88	94	125	112
1949 ..	100	100	100	100	100	100	100	100
1950 ..	101	121	92	112	109	102	179	146
1951 ..	112	106	98	120	112	124	80	99
1952 ..	113	112	87	113	107	110	93	100
1953 ..	121	112	85	116	109	102	99	100

2. — Par pays

Années	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	France	U. F.	Etranger	Ensemble	France	U. F.	Etranger	Ensemble
1938 ..	80	130	110	88	133	125	90	112
1948 ..	94	172	194	114	49	103	54	51
1949 ..	100	100	100	100	100	100	100	100
1950 ..	110	134	98	109	142	234	140	146
1951 ..	108	174	111	112	108	115	88	99
1952 ..	99	138	131	107	109	90	92	100
1953 ..	103	178	113	109	134	150	62	100

Quelles conclusions générales peut-on tirer de ce tableau, qui ne puissent être extraites du seul examen des statistiques élémentaires sur les tonnages et les valeurs.

— *Les importations* totales plafonnent à environ 10% au-dessus du niveau de 1949 (lui-même étant de 13% plus élevé que celui de 1938). Dans les achats, un poste est en baisse régulière : celui des biens d'équipement. Deux postes sont en accroissement : l'énergie et les produits de consommations.

— *Les exportations* piétinent. A l'exception de l'année 1950, le niveau est nettement au-dessous de celui de 1938, surtout en ce qui concerne les produits de consommation (en majeure partie agricoles).

En ce qui concerne l'orientation des courants commerciaux, il y a lieu de signaler que l'augmentation des importations intéresse surtout la métropole et la zone franc qui continuent d'être une destination quantitativement inchangé pour nos exportations (l'Etranger ayant perdu dans les deux cas).

PRIX ET SALAIRES

La stabilisation que l'économie tunisienne connaît depuis deux ans devait évidemment se retrouver dans l'évolution générale des prix.

En ce qui concerne les prix de gros, l'indice général moyen de l'année 1953, calculé sur la base 100 en 1940, marque un léger recul par rapport à celui de l'année précédente : 1876 contre 1895. C'est la première fois qu'un tel fait se produit depuis l'établissement des indices de prix : les autres années, malgré des baisses saisonnières parfois sensibles, le trait moyen des douze mois se plaçait toujours, en définitive, au-dessus du niveau moyen de l'an précédent.

L'EVOLUTION RECENTE DES PRIX D'APRES LEURS INDICES

(Base 100 en 1940)

Années	Prix de gros	Variation d'une année à l'autre (en %)	Prix de détail	Variation d'une année à l'autre (en %)
1940	100		100	
1948	1.156		1.371	
1949	1.502	+ 30 %	1.741	+ 27 %
1950	1.535	+ 2,2 %	1.807	+ 3,8 %
1951	1.789	+ 16,6 %	2.017	+ 11,6 %
1952	1.895	+ 5,9 %	2.265	+ 12,3 %
1953	1.876	- 1,0 %	2.323	+ 2,6 %

La même évolution a pu être observée en Algérie où, comme en Tunisie, le service de statistique générale signale que l'indice des produits industriels n'a enregistré entre les mois de décembre 1952 et décembre 1953 que des variations de très faible amplitude. En Tunisie :

maximum 1966
minimum 1908.

Bien au contraire, l'indice des produits alimentaires permet de mettre en évidence des fluctuations très significatives. Depuis de nombreuses années, on constate dans ce domaine une baisse au cours des premiers mois, que 1953 n'a pas connu dans les mêmes conditions. En effet, la diminution de l'indice n'a commencé qu'en mai pour aboutir en décembre à un étiage inconnu depuis près de 3 ans (1735 soit le niveau moyen du milieu de 1951).

Pour ce qui est des prix de détail, la baisse saisonnière, commen-

cée en avril a conduit (en novembre) les prix à leur niveau de juin 1952. La fin de l'année a été marquée par une très nette reprise et en février 1954, les prix ont rejoint exactement le pic de février 1953.

Cette évolution n'a pas manqué d'amenuiser le pouvoir d'achat des salariés dont la situation se devait d'être reconsidérée.

Après la réunion de la Commission Centrale de révision des salaires, le « Journal Officiel » du 16 mars 1954 pouvait publier deux décrets, l'un relatif au relèvement des salaires, l'autre au blocage des prix.

a) Relèvement des salaires

Les dispositions du décret sur les salaires visent à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs les plus défavorisés comme cela s'est fait en France et plus récemment en Algérie.

A cet effet, il est institué par heure de travail effectif, une indemnité temporaire non hiérarchisée. Cette indemnité s'ajoute au taux de salaire minimum fixé par l'article 5 du décret du 18 octobre 1951. Elle est égale à :

— 6 francs dans les entreprises et chantiers situés à Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et leur banlieue,

— 4 fr. 70 dans les entreprises et chantiers situés dans les autres localités,

— et pour les catégories professionnelles dont le salaire minimum réglementaire est inférieur à 60 fr. par heure de travail effectif à 10% du dit salaire.

En outre, les travailleurs résidant à Tunis ou sa banlieue voient l'indemnité spéciale portée de 22 à 34 francs par demi-journée de présence.

En conséquence de ces nouvelles dispositions, en aucun cas, le salaire de tout travailleur d'aptitude physique normale, âgé de plus de 18 ans, employé dans les établissements industriels et commerciaux ainsi que dans les professions libérales, les offices publics et ministériels, les syndicats, sociétés civiles et associations de quelque nature que ce soit, ne pourra être inférieur, par heure de travail effectif à $60 + 6 = 66$ fr. dans les entreprises et chantiers situés à Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et leur banlieue.

$47 + 4,70 = 51$ fr. 70 dans les entreprises et chantiers situés dans les autres localités.

b) Blocage des prix

En ce qui concerne les mesures économiques propres à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs en évitant dans l'immédiat toute nouvelle élévation du coût de la vie, le deuxième décret beylical du 14 mars 1954 détermine de nouvelles modalités dans la fixation des prix.

Aux termes de ce décret, les prix et les marges commerciales toutes taxes comprises, de tous les produits et services, ne peuvent être supérieurs, tant à la production qu'aux différents stades de la

distribution et de la prestation à ceux pratiqués le 1^{er} mars 1954 (toutes taxes comprises). Des dispositions semblables sont intervenues en février dernier dans la Métropole.

LES FINANCES

Il ne saurait être question de revenir ici sur la structure du budget de l'exercice 1953/1954 qui a déjà été étudiée dans ce bulletin (N° 77 de juin 1953). Et il n'est pas encore possible de se prononcer sur ce que seront les voies et moyens applicables à l'exercice 1954/1955.

On sait que le décret de réformes du 4 mars 1954, en même temps qu'il apporte des modifications profondes à la composition du Conseil des Ministres et à l'organisation de l'Administration Générale du Royaume, réorganise le système représentatif.

L'Assemblée créée par ce texte et qui exerce sa compétence législative à titre consultatif est également chargée de voter le Budget. Pour cette partie de ses attributions, elle est tenue de s'adjoindre deux délégations siégeant à égalité de droit :

- une Délégation Franco-Tunisienne des Chambres Economiques ;
- une Délégation représentative des Français de Tunisie.

Les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée Tunisienne sont beaucoup plus importants que ceux du Grand Conseil de la Tunisie, en effet, il ne peut, pratiquement être passé outre aux décisions de cette Assemblée que pour des motifs intéressant la Liste Civile, la Défense Nationale, l'Ordre Public, les Conventions Internationales, le Règlement de la Dette Publique ou l'Equilibre Budgétaire.

En attendant la mise en place de cette Assemblée, le Gouvernement a été normalement conduit à recourir, en ce qui concerne le budget ordinaire, à l'autorisation administrative de 3 douzièmes provisoires pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 1954. C'est ainsi que le Décret Beylical du 27 mars a porté ouverture de crédits provisoires ainsi qu'autorisation de perception des impôts et revenus publics, au titre du 1^{er} Trimestre de l'exercice budgétaire.

Les disponibilités monétaires

Le volume global des disponibilités monétaires suit un mouvement ascendant depuis 1949. Cette progression a été particulièrement nette au cours des années 1952 et 1953 qui ont été caractérisées par une stabilité remarquable du niveau général des prix.

1. — Valeurs en millions de francs

Désignation	31 Décembre				
	1949	1950	1951	1952	1953
Circulation fiduciaire	16.165	21.034	21.410	23.870	23.981
Dépôts bancaires	14.773	21.088	20.721	25.091	26.863
Chèques postaux	493	1.229	1.743	2.378	2.946
Caisse Nationale d'Epargne	1.749	2.518	3.027	3.635	4.211
	33.180	45.869	46.901	54.974	58.001

2. — Indices (Base 100 en 1949)

Désignation	31 Décembre				
	1949	1950	1951	1952	1953
Circulation fiduciaire	100	130	133	148	148
Dépôts bancaires	100	143	140	170	182
Chèques postaux	100	249	354	482	598
Caisse Nationale d'Epargne	100	144	173	208	241
Ensemb'l'e	100	138	141	166	175
Variation des prix (moyenne des prix de gros et de détail).	100	107	124	128	124

LES PLANS D'EQUIPEMENT

L'effort d'investissement de la Tunisie s'inscrit chaque jour davantage dans les plans d'équipement. Après un premier programme quadriennal qui mettait fin à des actions partielles envisagées au fur et à mesure des besoins et des inspirations, un deuxième plan s'est imposé qui, devant porter sur les années 1953 à 1956, devait permettre soit d'achever les travaux entrepris, soit, sur la base d'une infrastructure nouvelle, d'orienter différemment les objectifs à atteindre.

Certes, l'équipement public devait continuer de retenir l'attention: routes, ports, chemins de fer, énergie, grands travaux agricoles nécessitaient une persistance de l'intervention publique; mais d'autres tâches plus impérieuses, plus immédiates et même spectaculaires apparaissaient qui demandaient au Gouvernement de reposer certains points d'application des programmes.

Il faut bien dire que ce sont les aspects financiers du plan qui ont contribué, dans une large mesure, à ce changement d'attitude vis-à-vis des priorités à dégager dans l'articulation des investissements publics.

Quel a été, dans cette première tranche des programmes d'équipement, la contribution métropolitaine, en face de la part propre de chaque territoire ?

En Tunisie, l'effort d'investissement a été largement soutenu par la France qui en sept ans a donné 17 milliards de francs de crédits de reconstruction, qui a avancé près de 70 milliards de francs (au titre du trésor ou du F.M.E.) et qui, par l'intermédiaire de son marché financier, a investi plus de 10 milliards dans la Régence.

La Tunisie, quant à elle, n'a pu inscrire, en face de ces 100 milliards venant de la Métropole, qu'une dizaine de milliards constituant sa propre contribution aux investissements publics.

A titre de comparaison le premier plan quadriennal algérien qui a représenté 255 milliards de crédits, n'a été assuré que pour un montant de 100 milliards par la contribution métropolitaine.

Enfin, le Maroc a vu ses ressources destinées à l'équipement alimentaires dans la proportion de 45% par le F.M.E. (sur un total de 110 milliards de francs).

Ces chiffres traduisent d'une manière saisissante l'effort financier impressionnant requis par la réalisation du Plan, et montrent combien nécessaire est la hiérarchisation des objectifs. Et pourtant, rien n'est moins aisé. En effet, le Plan doit unir des antinomies souvent décrites.

— Alors que l'écart entre l'essor démographique et la progression des ressources tend à s'accroître, l'amélioration des niveaux de vie est l'un des impératifs immédiats des programmes d'équipement.

— On parle de moderniser les installations, de rénover les outillages, d'asseoir une productivité accrue sans prendre garde aux conséquences inéluctables d'une telle évolution, parmi lesquelles il y a lieu de citer le licenciement d'une partie importante de la population active qui ne trouverait guère de travail dans d'autres activités déjà marquées par un sous-emploi flagrant. L'industrialisation est un remède aux problèmes de l'emploi à condition que les travailleurs libérés par la mécanisation trouvent un substitut dans la construction des machines et des équipements. Or, pour l'heure, tout l'outillage important provient de l'étranger.

— Peut-on parler de financement d'un programme convenable d'équipement alors que la balance des comptes accuse un déséquilibre chronique. L'élévation du niveau de vie est-elle compatible avec la nécessité d'équilibrer, dans une certaine mesure, cette balance, puisque aussi bien, l'équilibre de la balance des comptes ne s'obtient souvent qu'au détriment de la consommation interne. Si l'on se reporte à l'exemple de la planification dans d'autres pays, on est bien obligé de constater que l'équipement a généralement été réalisé au prix du maintien du niveau de vie à un étiaje extrêmement bas. Là a été le secret du financement du premier Plan quinquennal russe. Or, qu'enregistrons-nous en Afrique du Nord ? Avant tout, la recherche de la difficulté : on a prétendu assurer en même temps l'équipement, l'élévation du niveau de vie et la formation sociale. Un tel triptyque dépasse de loin les possibilités des trois territoires accrues pourtant dans une notable proportion par la contribution métropolitaine. L'équipement économique — et en particulier, le programme agricole — dont la priorité apparaît chaque jour davantage est le tremplin indispensable à partir duquel pourront être envisagées, ultérieurement, les améliorations sociales.

Une circulaire du 5 avril 1952, établie par le Commissariat Général du Plan en liaison avec les services parisiens intéressés (Afrique - Levant - Algérie - Affaires Economiques - Finances), a précisé les « Directives générales relatives au deuxième Plan d'équipement et de modernisation de l'Afrique du Nord ».

La détermination des objectifs du plan et la mise au point des propositions ont été effectuées, en Tunisie, par huit groupes de travail comprenant une cinquantaine de fonctionnaires et une quarantaine de personnalités françaises et tunisiennes du secteur privé ; des réunions spécialisées ont, en outre, associé à l'œuvre commune, près de cent agriculteurs, industriels, commerçants, médecins, etc...

Après une réunion générale tenue le 25 avril 1952 sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, en présence des 90 membres des groupes de travail, ceux-ci ont élaboré leur programme dans le courant des mois de mai et juin. Le tableau d'ensemble des propositions des groupes a été présenté le 26 juin. Différentes réunions tenues sous la présidence du Secrétaire Général ont réalisé des arbitrages entre les diverses demandes de façon à procéder à des abattements ramenant le total des prévisions de dépenses au niveau des prévisions de financement.

Il en est résulté un « Echéancier du Plan quadriennal d'Equipe-ment de la Tunisie » établi à la fin de juillet 1952. Pour chaque opération figurant à l'échéancier, une série de documents (fiche technique, fiche économique, fiche financière) a été constituée dans le but de justifier l'utilité et la rentabilité des travaux proposés. Une semblable procédure a été suivie en Algérie et au Maroc.

Théoriquement, le second plan doit s'appliquer aux quatre années 1953 à 1956. Deux raisons peuvent conduire à étaler sa réalisation, au moins dans certains secteurs sur 5 ou 6 années au lieu de 4 :

— l'année 1953 a encore été nettement marquée par l'hypothèque résultant des grands travaux mis en chantier au cours de la première période : grands barrages, adjonctions d'eau, ports, par exemple, la tranche 1954 devra encore y consacrer des crédits importants, notamment pour solder les arriérés de paiement.

— les possibilités dérisoires des finances locales laissent à la charge de la métropole l'essentiel du financement ; sollicitée par des charges multiples, il est probable que la métropole ne pourra faire face à toutes les demandes dans le délai initialement prévu.

L'utilisation des 85 milliards attendus pour le second plan, au titre du financement public ou sous le contrôle de l'autorité publique, est déterminée comme suit :

Agriculture	12,0	
Hydraulique agricole	8,9	
Barrages et adduction d'eau	10,2	31,1
Energie	5,4	
Recherches de pétrole	9,8	15,2
Mines et Industrie		4,0
Communications		7,2
Instruction	8,0	
Santé	3,0	
Habitat et urbanisme	3,0	14,0
Equipement communal	2,4	
Equipement administratif	2,4	4,8
Reconstruction		8,0
		<hr/>
Total en milliards de francs		34,3

Les réalisations de l'année 1953 et les prévisions de l'année 1954 marquent un retard d'environ 8 milliards sur les propositions initiales. A supposer que le même retard se produise en 1953 et 1956, les réalisations effectives atteindraient à la fin de 1956, environ 68 milliards de francs, et l'achèvement du plan exigerait une cinquième année. Mais il convient de bien souligner le caractère théorique de ces anticipations. Le financement dépendra de la situation financière de la France : il n'est pas certain que celle-ci puisse soutenir pendant quatre années encore l'effort consacré jusqu'à maintenant aux investissements, et tout particulièrement aux investissements tunisiens, surtout qu'elle doit dans le même temps combler le déficit du budget ordinaire de la Tunisie.

Financièrement, techniquement, juridiquement, l'aide du secteur public français a été nécessaire. Deux plans d'équipement successifs ont eu pour objectif l'accroissement de la production : le premier a forgé l'infrastructure, le second, mis en train en 1953, s'est tourné plus directement vers la production.

De cette nouvelle politique économique, la Tunisie attend, sinon un progrès très sensible dans l'ordre économique et social, tout au moins l'atténuation des déséquilibres qui marquent sa structure actuelle.

Jules LEPIDI,

Chef du Service Tunisien des Statistiques.

L'EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE TUNISIENNE

(Aperçu chiffré)

	Unités	1951	1952	1953
1. AGRICULTURE				
<i>Céréales :</i>				
Blé dur	1.000 Qx	2.000	4.670	3.800
Blé tendre	"	1.200	2.200	2.000
Orge	"	500	3.400	1.800
Avoine	"	50	118	180
Huile d'olive	1.000 T.	42	35	80
Vins	1.000 Hl.	650	668	610
<i>Agrumes :</i>				
Production	1.000 Qx	350	325	404
Exportation	"	129	129	97
Légumes secs	"	295	531	"
<i>Cultures industrielles :</i>				
Tabac	"	5,9	12,3	20,7
Alfa	1.000 T.	170	90	66
<i>Elevage :</i>				
Chevaux	1.000 têtes	80	80	77
Mulets	"	50	53	49
Anes	"	161	168	166
Chameaux	"	203	234	217
Bovins	"	475	16	483
Porcins	"	20	2.242	16
Caprins	"	2.228	3.420	1.714
Ovins	"	3.060	401	2.875
2. ENERGIE				
Electricité	Millions kwh	154	163	180

	Unités	1951	1952	1953
3. MINES				
Minerai de fer	(production. 1.000 T.	923	977	1.057
	(exportation.)	911	993	1.038
Minerai de zinc	(production.)	7,3	7,4	6,6
	(exportation.)	9,1	6,0	4,9
Minerai de plomb	(production. 1.000 T.	34	37	38
	(exportation.)	23	26	27
Plomb métal	(production.)	24	24	26
	(exportation.)	1.679	2.265	1.719
Phosphates	(production.)	2.229	1.753	1.513
<i>Industries chimiques :</i>				
Superphosphates)	54	53	52
<i>Matériaux de construction :</i>				
Ciment)	187	208	227
4. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS				
<i>Trafic portuaire :</i>				
Passagers (entrés + sortis)	Milliers	125	130	122
Marchandises (embarquées + débarquées)	1.000 T.	4.870	4.515	4.206
<i>Trafic aérien :</i>				
Passagers (entrés + sortis)	Milliers	80	86	94
Marchandises (embarquées + débarquées)	1.000 T.	3,2	1,7	1,4
<i>Trafic ferroviaire :</i>				
Voyageurs	Millions V/Km	275	204	231
Marchandises	Millions T/Km	906	805	749
<i>Trafic postal :</i>				
Recettes postales	Millions de Fr.	405,1	443,3	468,3
Chèques Postaux : (nombre de comptes courants)		19.894	20.698	25.392
Avoirs des déposants	Millions de Fr.	1.743	2.378	2.946
<i>Nombre de communications :</i>				
— Urbaines	Milliers	15.604	15.477	16.646
— Interurbaines)	5.118	6.759	7.071
— Internationales)	378	377	428
5. COMMERCE EXTERIEUR				
Exportations totales	Millions de Fr.	37.907	40.180	38.840
dont, vers la métropole)	17.123	18.582	23.063
Importations totales)	63.819	64.879	60.121
dont, vers la métropole)	48.325	47.608	45.407
Balance globale)	—25.912	—24.699	—21.281
dont, vers la métropole)	—31.202	—29.026	—22.344
6. PRIX ET MONNAIE				
	Base 100 en 1949			
Indice des prix de gros)	119	126	125
Indice des prix de détail)	116	130	133
7. FINANCES PUBLIQUES				
Circulation fiduciaire	Millions de Fr.	21.410	23.870	23.981
Budget				
(dépendances ordinaires))	30.541	36.926	40.150
(dépendances extraordinaires))	16.571	14.670	14.980